

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par **18 voix pour, soit à l'unanimité**,

**DÉCIDE** de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné au service des Routes;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 282'400.– TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 282'400.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2013 à 2022.

## **6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

### **6.1 Séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement**

M. Gross relève que les conseillers municipaux ont reçu le planning pour les commissions du deuxième semestre 2012. Il attire l'attention des membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement sur le fait que cette dernière se réunira exceptionnellement un lundi, à savoir le 10 septembre, car le jeudi 6 correspond au Jeûne genevois.

## **7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

### **7.1 Motion pour la création d'un règlement sur la gestion du personnel communal de Chêne-Bougeries et la révision du statut du personnel**

Le président donne lecture de l'intitulé de la motion déposée en début de séance par les Verts de Chêne-Bougeries : « Motion pour la création d'un règlement sur la gestion du personnel communal de Chêne-Bougeries et la révision du statut du personnel ». Il passe la parole à M. Dupont.

M. Dupont tient à souligner en préambule son étonnement d'avoir appris les informations assez graves concernant le personnel par des rumeurs, par des passants dans la rue, avant même que le président, le Bureau du Conseil municipal et les